

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARON, libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAZARUS & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER

Cours à terme de 1 h. 20, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd. Lists various securities and their prices.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: Valeurs, 8 FÉV., 7 FÉV. Lists government securities.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Valeurs, 8 FÉV., 7 FÉV. Lists bank and other financial values.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 8 février. Change sur Londres, 4,85 50; change sur Paris, 5,16 25. 100. Café good fair, (la livre) 14 1/4, 14 1/2.

ROUBAIX 8 FÉVRIER 1879

BULLETIN DU JOUR

Ceux qui avaient espéré trouver dans le message présidentiel quelque lumière de nature à dissiper les obscurités de la situation ont été complètement déçus.

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX

— Je la crois, au contraire, très-bien soignée, à en juger par l'air entendu de cette étrange fille. — Étrange est le mot, dit le docteur en riant. Je parle, d'après votre récit, que Mlle de Fozzolle est, entre les mains d'une créature fort singulière, fort belle, intelligente, sauvage, que l'on n'est pas loin, dans le village, de croire un peu sorcière.

caux agitent, troublent et inquiètent le pays. Pas un mot sur l'amnistie, pas un mot sur la mise en accusation des ministres du seize mai, pas un mot sur le retour des Chambres à Paris.

Et cependant, du jour où M. Grévy a été appelé à la succession de M. le maréchal de Mac-Mahon, les feuilles de gauche de toutes les nuances s'écriaient, dans un concert de congratulations...

« Le pays éprouvera une vive déception à la lecture de ce message, » non pour ce qu'il y trouvera, mais pour ce qu'il n'y trouvera pas.

« Le ministère a commis, dès son premier acte, une grosse, une irréparable faute. Dès à présent, il nous est suspect; dès à présent, il se trouve menacé par cette question d'amnistie... »

La nuit tombante, le silence des campagnes, le besoin d'épanchement qui saisit certaines natures en quittant une table bien servie, entraînent M. de Fozzolle à s'ouvrir de ses inquiétudes personnelles à son compagnon de voyage.

jours vrai ! La République n'a pas de pires ennemis que les républicains. C'était, hier, pour les catholiques un anniversaire de deuil. Il y a un an, à pareil jour, le 7 février 1878, le grand et saint Pape IX était enlevé à leur vénération et à leur amour.

« Quel est le devoir du clergé à l'égard des écoles congréganistes, et des écoles chrétiennes en général, pendant la crise qu'elles traversent ? Tout le monde connaît le résultat des enquêtes dont nos établissements religieux officiels ont constaté que depuis quelques années les écoles congréganistes s'étaient multipliées et que le nombre de leurs élèves avait notablement augmenté.

« Les écoles primaires doivent être le premier objet de notre sollicitude, à raison du nombre et de la condition générale des enfants qu'elles instruisent; mais cette sollicitude, c'est pour nous un devoir de conscience de l'étendre aux maisons d'éducation de toutes les catégories, parce que dans toutes il y a des chrétiens à former.

« Dans la réalité, N. T.-C. F., et nos ennemis en conviennent, ils étaient capables de quelque bonne foi et de quelque justice envers nous, nos empiétements, ce sont les succès que Dieu daigne donner aujourd'hui d'une manière plus marquée à nos institutions ecclésiastiques... »

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Vous continuons à publier le mandement adressé au clergé par le cardinal archevêque de Cambrai au clergé et aux laïques de son diocèse. Quels sont les devoirs du clergé à l'égard des écoles congréganistes, et des écoles chrétiennes en général, pendant la crise qu'elles traversent ?

« Est-ce ainsi qu'on a interprété cette manifestation de l'opinion publique ? Nullement. N. T.-C. F. n'a pas fait un crime de ses intentions honorables et si loyalement obtenus. On a pris de la occasion de crier à l'empiétement ecclésiastique. Les journaux irréligieux ont réussi à faire croire à leurs lecteurs que ces empiétements des prêtres, des curés, comme ils disent, menacent l'indépendance de la société civile.

« Dans la réalité, N. T.-C. F., et nos ennemis en conviennent, ils étaient capables de quelque bonne foi et de quelque justice envers nous, nos empiétements, ce sont les succès que Dieu daigne donner aujourd'hui d'une manière plus marquée à nos institutions ecclésiastiques... »

« Les pasteurs de l'Église doivent pouvoir, autant qu'il est en eux, à l'éducation chrétienne des enfants; mais ce devoir incombe au même degré, et même en premier lieu, aux chefs de famille. Ils ont charge d'âmes, eux aussi. Les pères et mères doivent sans doute pourvoir à l'éducation physique de ceux à qui ils ont donné le jour; ils doivent les initier à la vie sociale, leur préparer des établissements en rapport avec leurs aptitudes et leur condition; mais ils doivent surtout les élever dans la connaissance et l'amour de Dieu, dans le respect et l'amour de sa loi. Tel est l'enseignement et le précepte du grand apôtre. Educate illos in disciplina et correptione Domini. »

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Vous continuons à publier le mandement adressé au clergé par le cardinal archevêque de Cambrai au clergé et aux laïques de son diocèse. Quels sont les devoirs du clergé à l'égard des écoles congréganistes, et des écoles chrétiennes en général, pendant la crise qu'elles traversent ?

« Est-ce ainsi qu'on a interprété cette manifestation de l'opinion publique ? Nullement. N. T.-C. F. n'a pas fait un crime de ses intentions honorables et si loyalement obtenus. On a pris de la occasion de crier à l'empiétement ecclésiastique. Les journaux irréligieux ont réussi à faire croire à leurs lecteurs que ces empiétements des prêtres, des curés, comme ils disent, menacent l'indépendance de la société civile.

« Dans la réalité, N. T.-C. F., et nos ennemis en conviennent, ils étaient capables de quelque bonne foi et de quelque justice envers nous, nos empiétements, ce sont les succès que Dieu daigne donner aujourd'hui d'une manière plus marquée à nos institutions ecclésiastiques... »

« Les pasteurs de l'Église doivent pouvoir, autant qu'il est en eux, à l'éducation chrétienne des enfants; mais ce devoir incombe au même degré, et même en premier lieu, aux chefs de famille. Ils ont charge d'âmes, eux aussi. Les pères et mères doivent sans doute pourvoir à l'éducation physique de ceux à qui ils ont donné le jour; ils doivent les initier à la vie sociale, leur préparer des établissements en rapport avec leurs aptitudes et leur condition; mais ils doivent surtout les élever dans la connaissance et l'amour de Dieu, dans le respect et l'amour de sa loi. Tel est l'enseignement et le précepte du grand apôtre. Educate illos in disciplina et correptione Domini. »

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Vous continuons à publier le mandement adressé au clergé par le cardinal archevêque de Cambrai au clergé et aux laïques de son diocèse. Quels sont les devoirs du clergé à l'égard des écoles congréganistes, et des écoles chrétiennes en général, pendant la crise qu'elles traversent ?

« Est-ce ainsi qu'on a interprété cette manifestation de l'opinion publique ? Nullement. N. T.-C. F. n'a pas fait un crime de ses intentions honorables et si loyalement obtenus. On a pris de la occasion de crier à l'empiétement ecclésiastique. Les journaux irréligieux ont réussi à faire croire à leurs lecteurs que ces empiétements des prêtres, des curés, comme ils disent, menacent l'indépendance de la société civile.

« Dans la réalité, N. T.-C. F., et nos ennemis en conviennent, ils étaient capables de quelque bonne foi et de quelque justice envers nous, nos empiétements, ce sont les succès que Dieu daigne donner aujourd'hui d'une manière plus marquée à nos institutions ecclésiastiques... »

« Les pasteurs de l'Église doivent pouvoir, autant qu'il est en eux, à l'éducation chrétienne des enfants; mais ce devoir incombe au même degré, et même en premier lieu, aux chefs de famille. Ils ont charge d'âmes, eux aussi. Les pères et mères doivent sans doute pourvoir à l'éducation physique de ceux à qui ils ont donné le jour; ils doivent les initier à la vie sociale, leur préparer des établissements en rapport avec leurs aptitudes et leur condition; mais ils doivent surtout les élever dans la connaissance et l'amour de Dieu, dans le respect et l'amour de sa loi. Tel est l'enseignement et le précepte du grand apôtre. Educate illos in disciplina et correptione Domini. »

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.

« Ce que vous avez fait était plus prudent. — Oui, nous avons bien fait, approuva Marie-Anne, mais vous n'avez pas regardé. — Mais nous descendrons demain; reprit la marquise, qui avait les chaumières en horreur.